

COMITÉS de Quartier

QUARTIER PLATEAU

Représentants :
 Jean-Yves DESBORDES de l'ACVJP / Pierre JAVALET / Catherine DOS SANTOS /
 Christine BOURLES



LE MAIRE et ses adjoints



Robin REDA
 Maire de Juvisy-sur-Orge
 Conseiller Régional d'Ile-de-France
 Il gère en direct les domaines de la sécurité, des transports, de la santé, du patrimoine et le commerce de proximité.



Isabelle GUINOT-MICHELET
 1^{ère} Adjointe au Maire chargée des relations avec les habitants, des affaires sociales et intergénérationnelles



Michel PERRIMOND
 2^{ème} Adjoint au Maire chargé de l'Administration Générale et des ressources humaines



Francis SAINT-PIERRE
 3^{ème} Adjoint au Maire chargé des finances et de la stratégie financière



Chantal POMMEREAU
 4^{ème} Adjointe au Maire chargée de l'éducation, du scolaire, de l'emploi et de l'insertion



Virginie FALGUIERES
 5^{ème} Adjointe au Maire chargée des travaux, de la voirie, de l'assainissement et de l'accessibilité



Bénédicte HURIEZ
 6^{ème} Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme résidentiel et commercial, de l'environnement et de la qualité de vie



Jacques GODRON
 7^{ème} Adjoint au Maire chargé de l'aménagement, des infrastructures et du développement économique



Nathalie MOUREY
 8^{ème} Adjointe au Maire chargée du sport et de la vie associative et festive



Amandine COSTA
 9^{ème} Adjointe au Maire chargée de la famille et de la petite enfance

CONSEILLERS municipaux

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Jean-Louis RIONDET
 Conseiller municipal délégué à la démocratie participative



Christine BOURG
 Conseillère municipale déléguée aux retraites, à la promotion du devoir de mémoire et à la citoyenneté



Quentin DEZETTER
 Conseiller municipal délégué au Numérique et politique Jeunesse



Josette ERFAN
 Conseillère municipale déléguée aux relations internationales et jumelages



Pascal GOMEZ



David LEFFRAY



Jean-Claude NASSE

INDÉPENDANT



Arlette ROZENBERG



Yoann JADOT



Aurélia MARIE



Filipe MONTEIRO



Michaela CATULESCO



Chantal GUIBLIN



Claude MOREAU



Jérôme CARBRIAND



Etienne CHAUFOR



Sylvie CLERC



Cecile MOUTTE



Nicolas GONNOT



Philippe SALVI



Mounia BENALI



Awa SYLLA

MAJORITÉ

OPPOSITION

CHARTRE DES COMITÉS DE QUARTIER ÉDITION 2016

Chers JUVISIENS

Le succès grandissant des Comités de quartiers prouve que la démocratie participative est une réalité pour vous. Vous vous êtes emparés de ces instances citoyennes et nous ne pouvons que collectivement nous en féliciter.

Pour que la ville change, pour que nous écrivions ensemble l'avenir de Juvisy, je suis heureux que nous puissions échanger et débattre afin que les élus et les services municipaux soient encore un peu plus vos partenaires au quotidien.

Robin Réda, Maire de Juvisy

Art.1

DÉFINITION ET COMPÉTENCES DES COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement, la vie du quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie.

L'objectif est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier et de se saisir des grands enjeux de la vie municipale.

C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Ils sont un relais entre les élus, les services de la ville, les services de la Communauté d'Agglomération et les habitants du quartier. Le comité de quartier a un rôle consultatif et peut émettre des avis ou faire remonter des remarques aux élus afin de leur permettre de prendre les bonnes décisions. Il participe ainsi à la construction de la décision, qui demeure au final de la responsabilité du Conseil Municipal, dont la légitimité, issue du suffrage universel, ne peut être remise en cause.

Chaque réunion des comités de quartier a également pour mission de :

- Veiller au respect des libertés individuelles, au principe de non-discrimination et à ce que chaque réunion ne comporte pas de caractères politiques, religieux ou philosophiques.
- Encourager l'expression et la participation de tous les habitants du quartier.
- Faciliter la communication.
- Transmettre les informations relatives à la vie du quartier.

La concertation sur les grands projets qui concernent toute la ville fera l'objet de réunions publiques indépendantes des comités de quartiers, permettant d'informer l'ensemble de la population.

Art.2

IDENTIFICATION ET LIMITES GÉOGRAPHIQUES DES COMITÉS DE QUARTIER

La ville de Juvisy est composée de trois comités de quartier :

- **Le comité de quartier Plateau :** secteur délimité par la RN7 et les rues adjacentes aux Villes de Viry-Châtillon, de Savigny-sur-Orge et d'Athis-Mons, à l'ouest.
- **Le comité de quartier Centre :** secteur correspondant à la réunion de la zone délimitée par la RN7, la rue des Gaulois et les rues adjacentes à la ville d'Athis-Mons, à l'est, et de l'Entre-deux voies.
- **Le comité de quartier Seine :** secteur délimité par la rue de Chatillon, les quais Gambetta, Jean-Pierre Timbaud et les rues Germaine Tillion et Danton.

Art.3

ÉLECTION DES MEMBRES DES COMITÉS DE QUARTIER

Lors de la séance d'installation des comités de quartier, les habitants qui souhaitent être membres du Comité de quartier sont invités à se présenter.

Un nombre maximum de 6 personnes par quartier sont élus membres du comité de quartier pour un mandat de 3 ans. Les habitants sont invités à se prononcer sur papier libre ou de vive voix, en se portant volontaire. Les demandes sont prises en compte et requiert l'approbation de l'assistance.

Sinon, si la majorité des personnes présentes souhaitent un vote à bulletin secret, ces bulletins sont déposés dans une urne mise à disposition par le service état-civil de la ville.

À la fin du vote, le Maire et le conseiller municipal chargé de la

démocratie locale procèdent au dépouillement. Le Maire annonce les résultats et présente les membres du comité de quartier.

Les résultats sont publiés dans le magazine municipal et sur le site internet de la ville afin d'informer tous les juvisiens de la composition des comités de leur quartier.

Chaque comité de quartier fonctionne pendant 3 ans selon le principe de la charte. Les représentants élus ont la possibilité de se représenter.

En cas de démission ou d'empêchement, le mandat de l'élu devient caduc et il est proposé son remplacement lors du prochain comité de quartier.

Art.4

COMPOSITION DES COMITÉS DE QUARTIER

Chaque comité de quartier est organisé sous forme d'un bureau de type associatif et composé du Maire, du conseiller municipal chargé de la démocratie locale et de l'initiative citoyenne, d'un représentant des associations de quartier et de membres habitants (maximum 6 personnes) élus par quartier.

Le comité de quartier est une réunion publique. Peuvent y participer toute personne habitant, travaillant et s'investissant dans le quartier.

Tous les élus du Conseil Municipal peuvent participer aux réunions des comités de quartier soit par intérêt, soit parce qu'ils y ont été invités de par leurs compétences dans un domaine précis.

Le comité de quartier peut inviter une personne qualifiée extérieure si besoin (services de la ville, services de la Communauté d'Agglomération, partenaires...)

Art.5

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE QUARTIER

Les comités de quartier sont convoqués par le Maire. Ils se réunissent au moins 3 fois par an.

Une réunion préparatoire définissant l'Ordre du Jour se fait entre le Conseiller délégué à la démocratie locale et les représentants des habitants et des associations. L'objet de cette réunion préparatoire est de définir les thèmes à aborder lors des comités de quartiers.



Le Maire se réserve la possibilité de modifier cet ordre de jour.

Les réunions des comités de quartier sont présidées par le Maire. En son absence, elles sont présidées par le conseiller municipal chargé de la démocratie locale et de l'initiative citoyenne.

Les habitants sont invités à y participer via les supports de communication de la ville à savoir : le site internet, le magazine municipal et les panneaux d'affichage.

Les comités de quartier peuvent également se réunir à tout moment sur convocation du Maire et éventuellement à la demande des membres des comités de quartier.

Le Maire donne délégation au Conseiller Municipal chargé de la démocratie locale et à l'initiative citoyenne, pour assurer la coordination et la pérennité de l'organisation de ces comités. Ce dernier rédige un compte rendu à la fin de chaque séance et le transmet à chaque membre du comité de quartier.

Le compte-rendu est disponible sur le site internet de la ville.

Les réunions des comités de quartier ont lieu dans des salles municipales ou des bâtiments municipaux situés dans les trois quartiers.

Elles se déroulent comme suit :

- Discussion ouverte autour de l'ordre du jour
- Questions diverses sur la vie et les projets du quartier

Le conseiller municipal chargé de la démocratie locale et de l'initiative citoyenne est le garant du suivi des réponses à apporter aux questions posées lors des réunions des comités de quartier.

Concernant les problèmes plus ponctuels, plus urgents et concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, la propreté ou l'enlèvement des encombrants, le service Juvisy Proximité est structuré pour offrir une réponse plus rapide aux habitants.

